

Objet : Halle Olympique – Report du Spectacle « IRISH CELTIC »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la décision n°2019-098 fixant les tarifs du spectacle « IRISH CELTIC » initialement programmé le Vendredi 10 avril 2020 à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de reporter ce concert au vu du contexte sanitaire du Covid-19,

Décide

Article 1 : En raison du contexte sanitaire du Covid-19, le spectacle « IRISH CELTIC », programmé à la Halle Olympique, le Vendredi 10 avril 2020 à 20h30 est reporté au Vendredi 29 janvier 2021 à 20h30.

Article 2 : Les tarifs des places de ce concert restent conformes à la décision n°2019-166. Les places initialement achetées pour la date du 10 avril 2020 sont valables pour la date du 29 janvier 2021.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 8 juin 2020
Le Président
Franck LOMBARD

